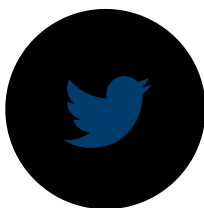


Football

La vente d'alcool dans les stades de foot divise dans le Nord Franche-Comté

Lundi 12 août 2019 à 5:05 - Par [Soline Demestre](#), [Adrien Beria](#), [France Bleu Belfort-Montbéliard](#), [France Bleu](#)

Plus de 70 députés LREM ont déposé fin juillet une proposition de loi qui prévoit notamment d'autoriser à nouveau les clubs de football professionnels à vendre de l'alcool dans les stades. La question divise dans le Nord Franche-Comté.



Les clubs pourraient être autorisés à vendre de l'alcool lors de 10 matchs par an © Maxppp - JOHN MIDDLEBROOK

[Sochaux, France](#)

Faut-il autoriser les clubs de foot professionnels à vendre de l'alcool dans les stades ? La question divise dans le Nord Franche-Comté. Plus de 70 députés La République en Marche ont co-signé fin juillet une proposition de la loi "pour faire de la France une nation sportive". Elle compte 18 articles. [Le dernier propose d'autoriser à nouveau la vente d'alcool par les clubs professionnels dans les stades les soirs de match.](#) Elle est pourtant interdite par la loi Evin depuis 1991.

Il s'agirait en fait d'**autoriser cette vente dix fois dans l'année**, comme c'est le cas aujourd'hui, par dérogation, pour les associations sportives (les clubs amateurs). Certains clubs professionnels les sollicitent d'ailleurs déjà pour assurer la vente d'alcool les soirs de match.

Réparer une inégalité?

*"Aujourd'hui ce que nous voulons c'est que ces dix possibilités soient aussi offertes aux clubs sportifs eux-mêmes, donc il n'y aura pas plus d'alcool vendu ni moins d'alcool vendu, précise le **député LREM de Haute-Saône Christophe Lejeune**, co-signataire de la proposition de loi. On ne fait que régulariser en donnant le droit à ces clubs sportifs de vendre directement de l'alcool."*

*En loges VIP, vous pouvez avoir de l'alcool mais pas dans les tribunes -
Christophe Lejeune (LREM)*

Pour Christophe Lejeune, cette proposition vient aussi **réparer une inégalité** : *"Aujourd'hui, si vous allez au palais omnisports de Paris-Bercy, si vous assistez à un concert vous pourrez acheter de l'alcool mais si vous assistez à un match de foot, vous ne pourrez pas. Donc il y a quand même une certaine ambiguïté. Et puis lors d'un match de foot, en loges VIP, vous pouvez avoir des petits fours et de l'alcool mais si vous êtes dans les tribunes vous n'y avez pas accès."*

Qu'en pensent les principaux concernés, les supporters de foot? Pour Fabrice Lefèvre, du site internet Planète Sochaux, il y a bien une hypocrisie. *"Dans les loges, l'alcool circule à flot, à Sochaux comme ailleurs, explique-t-il. Je ne vois pas pourquoi le supporter lambda ne pourrait pas boire sa bière à la mi temps, alors que les VIP s'en envoient plus d'une tout au long de la soirée !"*

Soit tout le monde a le droit de boire, soit personne n'a le droit de boire -
Fabrice, supporter du FCSM

Ne pas associer sport et alcool

Un argument qui ne convainc pas **Michel Zumkeller, député UDI du Territoire de Belfort** : *"Ce n'est pas parce que quelque chose a été contourné qu'on doit le légaliser. Pour le sport amateur, c'est très différent. Quand ils vendent de l'alcool, c'est souvent avec un repas, souvent pour financer quelque chose. Mais associer l'alcool et le sport c'est vraiment une très mauvaise image. Ça va à l'encontre de tout ce qu'on promet. Et puis il y a tout ce que véhicule l'alcool dans les stades. C'est quand même source de violence au quotidien."*

Associer l'alcool et le sport c'est une très mauvaise image - Michel Zumkeller,
député UDI du Territoire de Belfort

"Au stade, on emmène aussi des enfants, poursuit Michel Zumkeller, et l'idée de la loi Evin, c'est aussi de ne pas inciter la jeunesse à consommer de l'alcool. Donc revenir sur cette loi Evin pour ça me semble complètement à contre-courant. Je pense qu'il y a mieux à faire pour soutenir le sport français et aider à le développer".

Le gouvernement promet une grande loi sport et société l'année prochaine. La ministre de la santé, **Agnès Buzyn**, s'est en tout cas d'ores et déjà opposée à cette proposition de loi.